



Règlement intérieur

de l'association « Cher dames de Loire - Les Dragon Ladies de Tours »

Le règlement ci-dessous ne se substitue pas à ceux des autres clubs et associations hébergés au Pôle Nautique du Cher (PNC) et vient les compléter.

Cher Dames de Loire - Les Dragon Ladies de Tours est une association qui a pour objectif de proposer la pratique de l'activité sportive adaptée du Dragon Boat, aux personnes touchées principalement par le cancer du sein.

Conditions d'accès au Pôle Nautique du Cher

Les membres d'équipage avant et après l'entraînement peuvent disposer des installations sanitaires du PNC et, en cas de navigation impossible sur le Cher et après autorisation de l'Aviron Tours Métropole, pourront ramer en salle.

Les clés

Toutes les clés d'accès sont détenues par le bureau. En cas de besoin les demander à l'un de ses membres.

Lors des activités

Pour chaque activité, il sera demandé aux adhérent.es et invité.es de respecter les lieux qui sont mis à notre disposition par les collectivités territoriales ou les clubs résidents, et de les laisser en état de propreté.

Nous vous demandons de respecter tous les membres d'équipage et les intervenants du PNC ainsi que tous les adhérents.

Toute action de nature à porter préjudice directement ou indirectement aux activités de l'association et à ses intervenants, ou à sa réputation, rumeur diffamatoire ou autre fera l'objet de sanction pouvant entraîner l'exclusion définitive.

Une liste d'émargement sera à la disposition des adhérents à chaque navigation ainsi que pour chaque événement organisé à l'extérieur.

Un planning mensuel reprenant toutes les activités sera établi et consultable sur le site cherdamesdeloire.fr. Pour une bonne organisation de toutes les activités, il vous sera demandé de vous inscrire à l'avance, et de bien vouloir prévenir en cas d'indisponibilités.

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si un nombre minimal requis n'est pas atteint.

Le matériel mis gracieusement à votre disposition a été financé par nos partenaires. Merci d'en prendre soin. Toute dégradation volontaire sera à la charge de la personne responsable du méfait.

Chaque adhérent.e sera attentif.ve de ses affaires, l'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol. Il vous est conseillé d'attacher vos lunettes pour éviter toute perte au cours de la navigation.

Déplacement

Sur les courtes distances les déplacements sont assurés en covoiturage. Pour les autres au-delà de la grande région (Centre et Pays de la Loire) l'association gèrera le transport.

Conditions pour naviguer

Le certificat médical est obligatoire et doit être fourni dès l'adhésion.

Pour prétendre à la pratique du dragon boat chaque équipier.ière - patient.e aura préalablement lors de son inscription remis au bureau de l'association un certificat médical signé par son médecin oncologue ou chirurgien, valable un an.

Les autres équipier.ière.s devront fournir un certificat médical valable 3 ans signé par leur médecin traitant.

Un test d'immersion validé par un éducateur sportif spécialisé en natation est exigé, il est valable à vie.

Les invité.es pourront naviguer après avoir signé une attestation sur l'honneur de nage sur 25 mètres.

Moments de convivialité et restauration

Après chaque navigation une collation gourmande est partagée entre celles et ceux qui le peuvent (chacun.e amène selon sa convenance fruits frais, boissons hygiéniques, fruits secs, sachets de thé tisane ou café bio de préférence, douceurs faites maison).

L'association privilégie les circuits courts et la filière bio non seulement par respect de l'environnement mais avant tout pour préserver sa santé. Chacun, dans la mesure du possible, apportera son contenant afin de limiter l'usage de vaisselle jetable.